



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 5 septembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2023-119

**CREATION DE POSTES AU SEIN
DES SERVICES COMMUNAUX**

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi cinq septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint par Mme Bibi-Fatima Anli, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Henry Hippolyte, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 août 2023.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2023-119

**CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU



Réf	Effectif	Nature de l'emploi	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade de recrutement	Durée hebdomadaire de service	Nature des fonctions	Structure d'affectation	Informations complémentaires		
45	9	2023	1	Permanent	Chargé(e) d'opérations grands projets d'aménagement	Administrative/technique	Attaché/Ingénieur	A	Attaché-Attaché ppal / Ingénieur - Ingénieur ppal	Temps complet - 35h	En charge du pilotage et du suivi administratif, technique, juridique et financier de différents grands projets d'aménagement sous concession d'aménagement, en mandat ou en régie. Définir en lien avec le responsable hiérarchique et selon les décisions de l'Autorité, la stratégie opérationnelle et les conditions selon lesquelles se déroulera l'opération ; Accompagner la Collectivité dans la mise en œuvre des phases préalables des projets d'aménagement structurants situés en secteur à urbaniser	Direction de l'aménagement du territoire - DGAADL	<p>Fondement : L332-8, 2° CGFP</p> <p>Motif : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p>Nature des fonctions : définie précédemment</p> <p>Niveau de recrutement : Cat A</p> <p>Niveau de rémunération : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>
46	9	2023	1	Permanent	Maître-Nageur Sauveteur (MNS)	Sportive	Educateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives (APS),	B	Educateur des APS	Temps complet - 35h	Sous l'autorité du chef de bassin, les agents affectés à temps complet seront chargés d'assurer la surveillance et la sécurité des usagers, d'enseigner la natation auprès des scolaires dans le cadre du projet pédagogique, de faire appliquer et respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène. Outre l'encadrement des apprentissages et des animations, ils auront pour mission de participer à l'élaboration des projets d'animation de la structure.	Direction des sports - Piscine - DGAVL	<p>Fondement : L332-8, 2° CGFP</p> <p>Motif : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p>Nature des fonctions : définie précédemment</p> <p>Niveau de recrutement : Cat C</p> <p>Niveau de rémunération : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>
47	9	2023	1	Permanent	Chef d'équipe	Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique - Adjoint technique principal 1e /2e classe	Temps complet - 35h	Commander une équipe pour réaliser les missions qui lui sont confiées dans le cadre de l'environnement	Service régie des espaces publics - Direction de l'environnement - DGST	<p>Fondement : L332-8, 2° CGFP</p> <p>Motif : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p>Nature des fonctions : définie précédemment</p> <p>Niveau de recrutement : Cat C</p> <p>Niveau de rémunération : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>
48	9	2023	1	Permanent	Ferronnier	Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique - Adjoint technique principal 1e /2e classe	Temps complet - 35h	En charge de la réparation des portes, fenêtres, portails, garde-corps, bancs, tables, et autres meubles de rangement abîmés par les manipulations quotidiennes et/ou le temps. Réparer et/ou consolider des éléments de clôtures, grilles de protection et de menuiserie détériorés par des effractions. Entretien et réparation de la petite serrurerie et quincaillerie sur la menuiserie bois, aluminium, PVC et mobilier.	Service régie bâtiment logistiques - DGST	<p>Fondement : L332-8, 2° CGFP</p> <p>Motif : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p>Nature des fonctions : définie précédemment</p> <p>Niveau de recrutement : Cat C</p> <p>Niveau de rémunération : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>
49	9	2023	1	Permanent	Référent amélioration cadre de vie	Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique - Adjoint technique principal 1e /2e classe	Temps complet - 35h	Renseigner et analyser les indicateurs d'activité du service (tickets de pesée, consommation essence, EPI, réparations, répartition du matériel...); Participer à la mise en place et l'optimisation des ressources et des consommables dans une démarche de développement durable; Participer, suivre et évaluer l'application des mesures de sécurité et d'hygiène; Assurer le suivi et le contrôle des différentes collectes de déchets (dépôts sauvage, déblais, encombrants, D3E...) en lien avec les différents partenaires.	Direction de l'environnement - DGST	<p>Fondement : L332-8, 2° CGFP</p> <p>Motif : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p>Nature des fonctions : définie précédemment</p> <p>Niveau de recrutement : Cat C</p> <p>Niveau de rémunération : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>

CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport a pour objet la création de postes au sein des services municipaux de la ville de Le Port.

Le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à l'ouverture des postes sur emplois permanents listés au tableau joint en annexe I.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du ou des cadre(s) d'emplois, précisés pour chacun des postes créés. La quotité de temps de travail (temps complet ou non complet), les fonctions, la catégorie hiérarchique et le(s) grade(s) correspondants sont définis au tableau annexé.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, chacun de ces emplois pourra être occupé par un agent contractuel pour le motif défini au tableau, lequel indique également la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'agent contractuel.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés en annexe I ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents correspondants.